

Bureau du commissaire au renseignement

Rapport financier trimestriel
pour le trimestre terminé le 30 septembre 2022

Table des matières

1. Introduction	1
2. Faits saillants des résultats financiers trimestriels et cumulatifs.....	3
3. Risques et incertitudes.....	5
4. Changements importants quant au fonctionnement, au personnel et aux programmes	5
5. Approbation des cadres supérieurs.....	5
Annexe A – État des autorisations (non vérifié).....	6
Annexe B – Dépenses ministérielles budgétaires par article courant (non vérifiées)	7

Bureau du commissaire au renseignement
Rapport financier trimestriel
pour le trimestre terminé le 30 septembre 2022

Compte rendu soulignant les résultats, les risques et les changements importants quant au fonctionnement, au personnel et aux programmes

1. Introduction

Ce rapport trimestriel a été préparé par la direction tel qu'exigé par l'article 65.1 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, et selon les modalités prescrites par le Conseil du Trésor. Ce rapport trimestriel devrait être lu de concert avec le Budget principal des dépenses. Le présent document n'a pas fait l'objet d'une vérification ou d'un examen externe.

Le Bureau du commissaire au renseignement (BCR) est un organisme de surveillance indépendant. Le mandat de Commissaire au renseignement (CR) est défini dans la *Loi sur le commissaire au renseignement*. Le commissaire fait partie intégrante du processus décisionnel lié à certaines activités de sécurité nationale et de renseignement, et il intervient avant qu'elles ne soient menées. Le CR est responsable de réaliser un examen quasi judiciaire des conclusions formulées par le ministre de la Défense nationale ou le ministre de la Sécurité publique et, le cas échéant, le directeur du Service canadien du renseignement de sécurité. Ces conclusions constituent la base sur laquelle certaines autorisations sont accordées ou des décisions sont prises en ce qui concerne certaines activités menées par le Centre de la sécurité des télécommunications ou le Service canadien du renseignement de sécurité.

De plus amples renseignements sur le BCR figurent sur le site [Web du Bureau](#).

Méthode de présentation du rapport

Le présent rapport trimestriel a été établi par la direction selon une méthode de comptabilité axée sur les dépenses. L'état des autorisations ci-joint comprend les autorisations de dépenser du Bureau du commissaire au renseignement (BCR) telles qu'elles ont été approuvées dans le Budget principal des dépenses pour l'exercice financier 2022-2023 ainsi que les transferts des crédits centraux du Conseil du Trésor qui sont approuvés avant la fin du trimestre. Ce rapport trimestriel a été préparé à l'aide d'un référentiel d'information financière à usage particulier conçu pour répondre aux besoins d'information financière en ce qui concerne l'utilisation des autorisations de dépenser.

Le gouvernement ne peut dépenser sans l'autorisation préalable du Parlement. Les autorisations sont accordées par l'entremise de lois de crédits, sous forme de limites annuelles, ou par l'entremise de lois sous forme de pouvoirs législatifs de dépenser à des fins déterminées.

Lorsque le Parlement est dissous pour la tenue d'une élection générale, l'article 30 de la *Loi sur la gestion des finances publiques* autorise le gouverneur général, sous certaines conditions, à émettre un mandat spécial autorisant le gouvernement à retirer des fonds du

Bureau du commissaire au renseignement
Rapport financier trimestriel
pour le trimestre terminé le 30 septembre 2022

Trésor. Un mandat spécial est considéré comme un crédit relatif à l'exercice au cours duquel il a été établi.

Le BCR utilise la méthode de la comptabilité d'exercice intégrale pour la préparation de ses états financiers annuels qui font partie du processus de rapport sur les résultats ministériels. Toutefois, les pouvoirs de dépenser votés par le Parlement sont encore en fonction d'une comptabilité axée sur les dépenses.

Bureau du commissaire au renseignement
Rapport financier trimestriel
pour le trimestre terminé le 30 septembre 2022

2. Faits saillants des résultats financiers trimestriels et cumulatifs

La présente section donne les faits saillants des résultats financiers pour le trimestre qui s'est terminé le 30 septembre 2022, ainsi qu'une explication des écarts par rapport à la même période de l'exercice précédent, lorsque le seuil d'importance relative dépasse 5 000 \$ pour les dépenses de programme et les crédits législatifs.

Faits saillants des résultats financiers trimestriels et cumulatifs (en milliers de dollars)

	2022-2023 Autorisations budgétaires jusqu'au 31 mars 2023	2021-2022 Autorisations budgétaires jusqu'au 31 mars 2022	Écart entre les autorisations budgétaires	Dépenses cumulatives au T2 de 2022-2023 (30 septembre 2022)	Dépenses cumulatives au T2 de 2021-2022 (30 septembre 2021)	Écart entre les dépenses cumulatives
Crédit 1 Dépenses de programme	2 487	2 467	20	1 103	824	279
Autorisations législatives	167	165	2	83	82	1
Total	2 654	2 632	22	1 186	906	280

	2022-2023 Dépenses du T2	2021-2022 Dépenses du T2	Écart entre les dépenses du T2 de 2022-2023 et celles du T2 de 2021-2022
Crédit 1 Dépenses de programme	567	431	136
Autorisations législatives	42	41	1
Total	609	472	137

État des autorisations

À la fin du deuxième trimestre, le 30 septembre 2022, le BCR avait reçu 2 654 000 \$, soit la totalité de ses autorisations votées et législatives. Les autorisations comprennent également le report du budget de fonctionnement de 118 000 \$ reçu au cours du deuxième trimestre de 2022-2023. À la fin du deuxième trimestre, le 30 septembre 2021, le BCR avait reçu 2 632 000 \$, soit la totalité de ses autorisations votées et législatives. Les autorisations comprennent également le report du budget de fonctionnement de 99 000 \$ reçu au cours du deuxième trimestre de 2021-2022.

L'augmentation de 22 000 \$ des autorisations votées et législatives par rapport à celles de l'exercice précédent résulte de l'augmentation de 19 000 \$ du report du budget de

Bureau du commissaire au renseignement
Rapport financier trimestriel
pour le trimestre terminé le 30 septembre 2022

fonctionnement à l'exercice en cours ainsi que d'une légère augmentation des autorisations législatives de 2 000 \$.

État des dépenses ministérielles budgétaires par article courant

Les dépenses budgétaires depuis le début de l'exercice, au 30 septembre 2022, ont augmenté de 280 000 \$ (31 %) par rapport à la même période de l'exercice précédent :

- les dépenses du crédit 1 ont augmenté de 279 000 \$; et
- les paiements législatifs ont augmenté de 1 000 \$.

Pour le trimestre qui s'est terminé le 30 septembre 2022, les dépenses budgétaires ont augmenté de 137 000 \$ (29 %) par rapport à la même période de l'exercice précédent :

- les dépenses du crédit 1 ont augmenté de 136 000 \$; et
- les paiements législatifs ont augmenté de 1 000 \$.

Le tableau ci-dessous donne une explication de ces changements, par article courant.

Article courant	Changements aux dépenses votées et législatives	Écart entre les dépenses cumulatives de 2022-2023 et celles de 2021-2022 (du 1 ^{er} avril au 30 septembre)	Écart entre les dépenses du T2 de 2022-2023 et celles du T2 de 2021-2022 (du 1 ^{er} juillet au 30 septembre)
Crédit 1 : Dépenses du programme (en milliers de dollars)			
1 Personnel	L'augmentation des coûts liés au personnel depuis le début de l'exercice et au deuxième trimestre, soit 189 000 \$ et 69 000 \$, est principalement due à des retards dans la facturation par d'autres ministères des salaires versés aux anciens employés du BCR au cours des six premiers mois de l'exercice 2021-2022.	189	69
4 Services professionnels	L'écart entre les dépenses cumulatives est principalement lié à l'augmentation du coût de la traduction et des communications sécurisées, qui est compensée par une réduction des coûts de la technologie de gestion de l'information. La réduction du coût global des services professionnels au cours du T2 de 2022-2023 est	7	(19)

Bureau du commissaire au renseignement
Rapport financier trimestriel
pour le trimestre terminé le 30 septembre 2022

	principalement due à des coûts ponctuels liés à la technologie de gestion de l'information au cours du T2 de 2021-2022.		
6 Réparation et entretien	Les coûts du T2 de 2022-2023 sont liés à la sécurité et aux mises à niveau et améliorations des bureaux.	72	73
Autres (Transports et communications, renseignements, locations, matériel et fournitures)	Légère augmentation globale des coûts liés aux dépenses cumulatives et au T2 en 2022-2023 par rapport à 2021-2022.	11	13
Total partiel du crédit 1		279	136
Dépenses législatives			
1 Personnel		1	1
Total		280	137

3. Risques et incertitudes

Le BCR a continué de faire preuve de prudence dans la gestion de ses ressources afin que les examens quasi judiciaires indépendants des conclusions sur lesquelles reposent certaines des autorisations et déterminations des ministres puissent continuer à être effectués efficacement et dans les délais prévus par la loi.

4. Changements importants quant au fonctionnement, au personnel et aux programmes

Sur recommandation du premier ministre et en vertu des paragraphes 4(1), 4(3) et 4(4) de la *Loi sur le commissaire au renseignement*, Son Excellence la Gouverneure générale en conseil a nommé l'honorable Simon Noël commissaire au renseignement. Cette nomination est en vigueur du 1^{er} octobre 2022 au 30 septembre 2027.

Il n'y a pas eu d'autres changements importants en ce qui concerne les opérations, le personnel et les programmes.

5. Approbation des cadres supérieurs

Approuvé par :

Version originale signée par

Version originale signée par

L'honorable Simon Noël, C.R.
Commissaire au renseignement

Guylaine A. Dansereau
Dirigeant principal des finances

Ottawa (Canada)
Le 29 novembre 2022

Bureau du commissaire au renseignement
Rapport financier trimestriel
pour le trimestre terminé le 30 septembre 2022

Annexe A – État des autorisations (non vérifié)

(en milliers de dollars)	Exercice 2022-2023			Exercice 2021-2022		
	Crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2023	Crédits utilisés pour le trimestre terminé le 30 septembre 2022	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre	Crédits totaux disponibles pour l'exercice terminé le 31 mars 2022	Crédits utilisés pour le trimestre terminé le 30 septembre 2021	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
Crédit 1 – Dépenses du programme	2 487	567	1 103	2 467	431	824
Autorisations législatives – Cotisations au régime d'avantages sociaux des employés	167	42	83	165	41	82
Total des autorisations budgétaires	2 654	609	1 186	2 632	472	906
Total des autorisations	2 654	609	1 186	2 632	472	906

Bureau du commissaire au renseignement
Rapport financier trimestriel
pour le trimestre terminé le 30 septembre 2022

Annexe B – Dépenses ministérielles budgétaires par article courant (non vérifié)

(en milliers de dollars)	Exercice 2022-2023			Exercice 2021-2022		
	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2023	Dépenses durant le trimestre terminé le 30 septembre 2022	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre	Dépenses prévues pour l'exercice terminé le 31 mars 2022*	Dépenses durant le trimestre terminé le 30 septembre 2021	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
Dépenses						
Personnel	1 279	313	527	1 277	243	337
Transports et communications	27	4	7	42	3	6
Information	30	9	11	25	1	7
Services professionnels et spéciaux	848	55	405	893	74	398
Location	311	147	149	305	148	150
Réparation et entretien	114	73	73	52	0	1
Services publics, matériel et fournitures	23	8	14	26	2	6
Acquisition de terrains, de bâtiments et d'ouvrages	0	0	0	0	0	0
Acquisition de matériel et d'outillage	22	0	0	12	1	1
Autres subventions et paiements	0	0	0	0	0	0
Dépenses budgétaires brutes totales	2 654	609	1 186	2 632	472	906
Dépenses budgétaires nettes totales	2 654	609	1 186	2 632	472	906